

Annexe C Demande de remboursement des frais encourus

Club plein air Zahra

Activité ou Achat:

Date(s) :

DESCRIPTION DES DÉPENSES	Tarifs	Montant ou Nbre	Préparation activité	Montant ou Nbre	Réalisation activité
Appels téléphoniques					
Frais de déplacement automobile (1 fois seulement lors de la préparation ou de la réalisation (coût essence X 1.5 ou taux du km: ,0,20\$G-0,13\$H-0,06\$E)	1,5		- \$		- \$
			- \$		- \$
Acompte pour activité(s) (Inscrire 0 \$ si l'acompte a été versé par le trésorier ou déjà remboursé)					
60\$/nuit max (-selon coûts/participants)			- \$		- \$
Droits d'accès au site: Max 15\$ voir politique ci-bas			- \$		- \$
Autre:					
DIVERS: SI L'ACTIVITÉ A ÉTÉ RÉALISÉE Sans reçu Indiquez 5.00\$ Avec reçu indiquez le montant Explications:					
MONTANT SOUS-TOTAL			- \$		- \$
Nom de ou des organisateurs			GRAND-TOTAL		- \$

Nom de la personne qui prépare la demande de remboursement		N° de tél :
2023-08-03	Courriel :	

S.V.P. : Joindre les factures et reçus officiels et voir politique des frais encourus

S'il y a deux organisateurs, les frais encourus seront payés à la personne qui a complété ce formulaire et cette personne aura la responsabilité de partager le montant reçu selon les dépenses effectuées par chacun. À envoyer par courriel à : Raymond-Bluteau@c gocable.ca

Annexe C Relevé des dépenses

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS Club de plein air Zahra

TYPE DE FRAIS	PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ		RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ
<u>Approbation du C.A</u>	Requise avant de commencer les démarches	et	Non requise
Appels téléphoniques	Remboursables	et	Remboursables
Frais de déplacement automobile (Coût d'essence X 1,5 ou 0,20\$G - 0,13\$H - 0,06\$E*/km)	Remboursables une seule fois suivant le taux en vigueur	ou	Remboursables une seule fois, suivant le taux en vigueur
Acompte pour activités	Remboursable à 100 %	et	Remboursable à 100 %
Hébergement	Remboursement 60 \$ / nuit maximum ou coût du partage si moindre (en vigueur 1janv2023)	et	Remboursement 60 \$ / nuit maximum ou coût du partage si moindre (en vigueur 1janv2023)
Droits d'accès/Stationnement si plus d'un organisateur, indiquez le moindre entre le total des droits d'accès et 15\$/jour	Remboursement 15,00 \$/jour ou coût réel si moindre	et	Remboursement 15,00 \$/jour ou coût réel si moindre
Autres	Remboursables Cartes des sentiers, fax, documentation aux participants, solde de la facture hébergement etc.	ou	Remboursables Cartes des sentiers, fax, documentation aux participants, solde de la facture hébergement, etc.
Divers	Aucun remboursement	et	Remboursement automatique de 5,00 \$ sans reçu ou montant du reçu

Requièrent les reçus

Requièrent les reçus

* Remboursement du Km: G pour auto à l'essence, H pour auto Hybride, E pour auto Électrique

Indiquer les explications dans les cases appropriées.

Dernière mise à jour 3-08-2023